

RTP 1115p

LE PRÉSIDENT LOEW

PAR

JAMES JAQUET-LOEW

MULHOUSE

1929

Bibliothèque Maison de l'Orient



129970

LE PRÉSIDENT LOEW

PAR

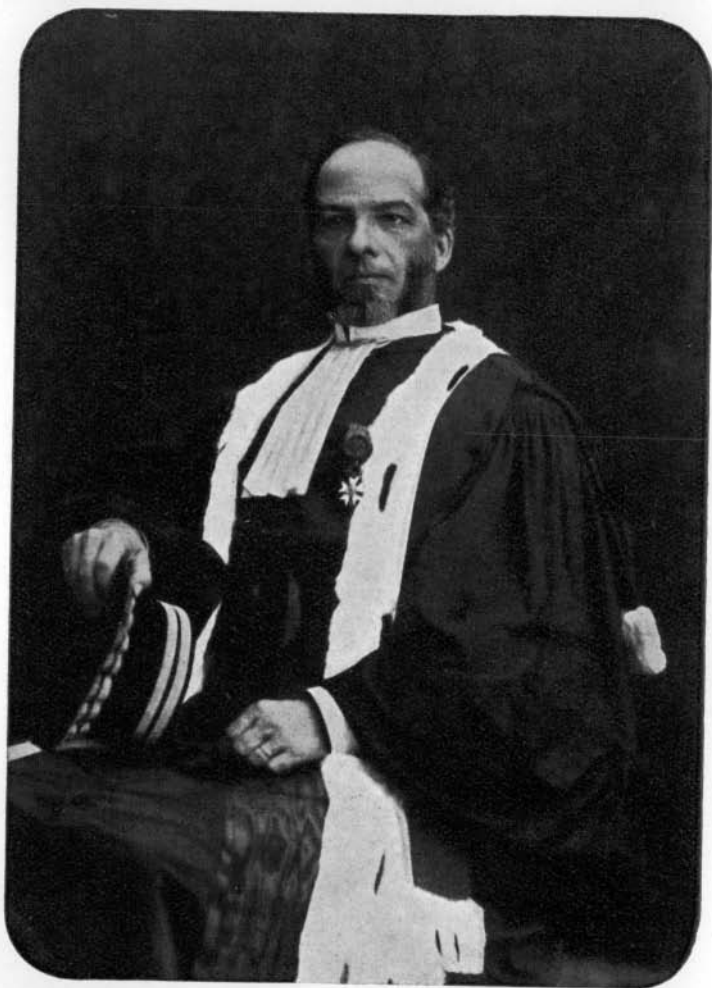
JAMES JAQUET-LOEW

MULHOUSE

1929

INTRODUCTION

J'avais, depuis longtemps, le désir d'écrire une biographie de mon beau-père, le Président Loew, décédé en 1917. En compulsant les volumineux dossiers laissés par lui, j'ai trouvé des documents et de nombreuses notes écrites de sa main, permettant de reconstituer d'une façon assez complète l'histoire de sa vie. En faisant ce travail, j'ai l'intention non seulement d'accomplir un devoir filial et de rendre hommage à la mémoire de cet homme éminent, mais surtout de laisser à ses descendants le souvenir d'un aïeul dont l'exemple peut servir de modèle aux générations futures.



LE PRÉSIDENT LOEW EN 1884



Louis Lœw est né à Strasbourg, le 30 avril 1828, d'une famille protestante. Son père, propriétaire de la Brasserie du Loup, mourut prématurément laissant une veuve et deux jeunes enfants dont l'ainé, Louis, avait une dizaine d'années. Le petit garçon comprit de bonne heure que les circonstances faisaient de lui le chef de la famille et tous ses efforts, dès son jeune âge, tendirent à se mettre à la hauteur de cette tâche difficile. Il avait devant lui, à cette époque déjà, l'objectif qui fut celui de toute son existence : le Devoir.

Élevé d'abord dans les écoles primaires de Strasbourg, Louis Lœw fut envoyé à Nancy, à l'âge de huit ans, pour s'y fortifier dans l'usage de la langue française. Deux ans après, il revint à Strasbourg où il fréquenta l'institut Goguel et ensuite le Gymnase protestant. Dès le début de ses études, il fut un élève exemplaire. Une dizaine de bulletins du Gymnase, des années 1840 et 1841, conservés avec soin, portent la mention invariable : « Conduite: très bonne. Application: très soutenue ».

Il fut reçu bachelier ès lettres en 1844, à seize ans. J'ai sous les yeux un certificat d'inscriptions de la Faculté de Droit de Strasbourg, daté du 18 octobre 1847, dont je transcris le passage suivant, écrit de la main du Recteur Michelle au bas du certificat :

« Je certifie, en outre, que M. Louis Lœw a subi le 15 avril dernier son second examen de Licence et que le résultat du scrutin a été pour l'admission *avec éloges*, par quatre boules blanches; qu'il a été admis, de même, au premier examen ».

La santé de Louis Lœw sans doute compromise par un travail excessif, le força d'interrompre momentanément ses études de droit. Il dut passer l'hiver de 1847-1848 dans le Midi. Cette interruption, du reste, ne retarda que peu ses études car en 1848 il fut reçu licencié en droit. Il avait obtenu en 1847 un deuxième prix de droit romain et en 1849, enleva le premier prix avec médaille d'or dans le concours entre les élèves de 4^e année et les Docteurs reçus dans le courant de l'année ou l'année précédente.

Docteur en droit en 1851, Louis Lœw reçut les éloges de MM. Aubry et Roy ses professeurs et M. Alexandre, qui était alors chef du Parquet de Strasbourg et qui, trente deux ans plus tard, devait procéder à son installation comme Procureur général à Paris, l'attacha à son Parquet. Un an plus tard, le 19 avril 1852, Louis Lœw entra dans la magistrature comme substitut à Altkirch, de là à Colmar, puis à Strasbourg. Le 22 janvier 1859, il revenait à Altkirch comme procureur impérial et le 1^{er} juin de la même année, bénéficiait du décret qui transférait le siège du tribunal d'Altkirch à Mulhouse.

Louis Lœw s'était marié une première fois à Strasbourg en 1853; il perdit sa femme au bout de quelques années. A l'occasion de la pose de la première pierre de l'église Saint Etienne à Mulhouse, il fit la connaissance de Mademoiselle Naegely, fille d'un grand industriel. Il se fiança peu après avec elle et leur mariage fut célébré le 4 octobre 1860. Cette union fut heureuse et bénie. Louis Lœw avait trouvé l'épouse idéale pour un magistrat; la femme intelligente et dévouée qui, pendant cinquante-sept ans, fut sa compagne fidèle, l'aidant dans ses travaux et le soutenant dans les jours d'épreuve qui ne lui furent pas épargnés.

Le séjour à Mulhouse, où Louis Lœw devint Président du Tribunal en 1864, constitue la période heureuse et paisible de son existence. Entouré de collègues sym-

pathiques et cultivés et d'amis dévoués, la vie coulait douce et facile pour le jeune Président de trente-six ans, dont tout le monde appréciait la valeur et l'aimable caractère. Il semblait pouvoir envisager l'avenir avec sérénité et ne songeait qu'à terminer sa carrière au milieu des siens.

Survint la guerre de 1870 comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Cette guerre qui allait arracher l'Alsace à la France, allait transporter violemment Louis Lœw dans un autre milieu, lui faire une nouvelle carrière, carrière de succès et de sacrifices, faire de lui un magistrat dont le nom s'est inscrit à côté des plus grands, mais de façon à lui faire regretter souvent sa présidence de Mulhouse, dans ce milieu sympathique, au milieu de ses parents et de ses amis d'enfance.

Mulhouse était une ville ardemment patriote ; les premières défaites y furent cruellement ressenties. Elle fut occupée par les Allemands qui lui imposèrent plusieurs fois de lourdes contributions de guerre. Ce fut une période particulièrement pénible pour les magistrats en butte aux vexations et aux procédés brutaux des autorités allemandes. Leur résistance et leur refus de se soumettre aux exigences du vainqueur provoquèrent la suppression pure et simple du Tribunal.

Il est intéressant de reproduire ici un document précisant la manière arbitraire dont cette grave détermination fut prise par les autorités allemandes. La lettre relatant cette procédure, datée du 9 décembre 1870, est adressée par le Président Lœw au Premier Président à Paris.

Monsieur le Premier Président,

« Le sacrifice de la magistrature mulhousienne est consommé ! Hier, jeudi, à quatre heures du soir M. le Docteur Schultze, installé depuis une quinzaine de jours à la Sous-Préfecture, est venu me voir et m'a demandé si le Tribunal serait disposé à conti-

nuer ses fonctions sous l'autorité allemande et en évitant, dans la formule exécutive, tout ce qui pourrait rappeler un lien ou une connexion entre le Tribunal de Mulhouse et le gouvernement de la France. Une pareille question à un magistrat français ne comportait qu'une réponse ; elle ne se fit pas attendre et fut suivie immédiatement d'une invitation d'avoir à cesser à l'avenir toute fonction judiciaire. Je protestai contre une mesure qui me paraissait excéder tous les droits de la guerre et j'ajoutai que le Tribunal avait des devoirs de chaque jour à remplir, que les parties étaient convoquées, les prévenus appelés, que nous ne pouvions nous dégager vis à vis d'eux de l'obligation de rendre la justice et que nous continuerions à nous en acquitter tant qu'un acte de force ne créerait pas un obstacle matériel devant nous.

En formulant cette déclaration, je m'inspirai du sentiment qu'il est plus digne de mourir de mort violente que d'obéir humblement à un ordre d'expulsion.

Le lendemain, c'est à dire ce matin, vers dix heures, un inspecteur de police accompagné de quatre gendarmes, vint me remettre la sommation écrite du Sous-préfet d'avoir à interrompre nos audiences et prit, en même temps, possession du Palais de Justice en apposant les scellés sur les portes. Dans la journée encore je répondis à cet acte par la protestation suivante :

Monsieur. J'ai l'honneur de vous accuser réception de la dépêche par laquelle vous me notifiez, au nom des gouvernements allemands, la fermeture du Tribunal de Mulhouse. La force armée qui accompagnait le porteur de cette dépêche rendait toute résistance inutile et j'ai dû m'incliner. Mais il est de mon devoir de vous réitérer, par écrit, la

protestation que je vous ai adressée de vive voix contre un acte qui, avant une annexion régulière, frappant une Magistrature sans action politique et instituée uniquement pour la protection des citoyens, constitue moins un usage qu'un abus de la force. Agrérez, etc...

Tels sont, Monsieur le Premier Président, les incidents qui ont marqué notre retraite; ils ont douloureusement ému l'opinion publique et, de tous côtés, j'ai reçu des témoignages de sympathie qui attestent combien les sentiments patriotiques sont énergiques et vivaces au sein de notre population.

Je ne sais rien de Colmar si ce n'est que, là aussi, les soldats ont envahi le prétoire; mais je serais heureux de recevoir quelques mots de vous; dans les grandes crises, l'on a besoin de se fortifier par un échange de communications viriles.

P. S. Je ne sais quand cette lettre vous parviendra; j'attendrai une occasion pour l'adresser ».

Cette résistance et la protestation courageuse du Président Lœw exaspérèrent les autorités allemandes qui cherchèrent à se venger par des tracasseries et des sanctions de toute sorte.

Le 9 février 1871, le Président Lœw reçut une communication dont voici la traduction :

Vous êtes sommé, par la présente, de vous trouver le 11 février à 7^{3/4} h. du matin à la gare de cette ville et à vous présenter à l'inspecteur de la gare, M. Reubel, pour accompagner à l'aller et au retour, le train partant à 8 h. pour Altkirch. En cas de désobéissance, vous serez, suivant les circonstances, non seulement condamné à une amende exécutive de cent francs, mais vous serez encore contraint par la force à faire deux fois de suite le voyage.

Signé : Schmidt. Inspecteur de police.

Le Président Lœw dut obtempérer et faire, sur la locomotive, le voyage imposé. Les Allemands redoutaient beaucoup les attaques des francs tireurs et pensaient qu'en faisant accompagner les trains militaires par des notabilités, ils les mettraient à l'abri d'un coup de main éventuel.

Dès la conclusion de la paix, les choses changèrent du tout au tout et M. Lœw fut l'objet des sollicitations pressantes de l'autorité allemande qui désirait le conserver à la tête du Tribunal de Mulhouse. Il repoussa énergiquement ces ouvertures, mais il fut plus ému et dut faire des efforts de résistance plus considérables, lorsque la population le sollicita à son tour, lui demandant de ne pas l'abandonner. Il arrêta la pétition qui circulait dans ce but, pas assez vite cependant pour qu'elle n'ait eu le temps de se couvrir de signatures nombreuses et des plus considérables.

Il voulait rester magistrat français et le 8 janvier 1872, il était nommé Président du Tribunal du Havre.

Forcé par les événements de quitter l'Alsace, sa patrie, aucune résidence n'aurait pu être plus sympathique au Président Lœw que le Havre. Il y retrouvait une petite colonie alsacienne, quelques parents et un ami bien cher, le Docteur Gibert, avec qui il resta toujours étroitement lié. Les débuts de son séjour eurent lieu dans les meilleures conditions. Malheureusement, le climat du Havre ne convenait pas à son tempérament. Une affection nerveuse se déclara au bout de quelque temps et la crampe des écrivains dont il fut atteint, prit, au bout de trois ans, une acuité qui l'empêchait d'écrire et de se servir de sa main droite. La Faculté déclara que seul un changement de résidence, loin de la mer, pouvait faire espérer, sinon la guérison, du moins une amélioration de cet état extrêmement pénible.

Bien à contre-cœur et après de longues hésitations, le Président Lœw se décida à mettre le Ministre de la

Justice au courant de la situation où il se trouvait et sollicita son déplacement.

Il fut nommé juge au Tribunal de la Seine, à Paris, le 22 octobre 1875. C'était la seconde fois que, pour des raisons indépendantes de sa volonté, il quittait un milieu connu, tranquille et sympathique, mais c'est à partir de ce moment que sa carrière se développa avec rapidité pour le conduire aux postes les plus élevés de la magistrature. C'est à Paris, également, que comme Procureur et, plus tard, comme Président de la chambre criminelle de la Cour de Cassation, il eut à traverser les périodes les plus orageuses, les plus pénibles et les plus critiques de son existence.

Nommé Vice-Président du Tribunal de la Seine, le 17 novembre 1879, il fut appelé comme conseiller à la Cour d'Appel de Paris, le 26 Mai 1880. Le 27 juillet de la même année, sur la proposition de M. Dauphin qui attachait le plus grand prix à sa collaboration, M. Lœw assumait la lourde tâche de Procureur de la République. Le 23 Avril 1883, il fut nommé Procureur Général et le 11 mai 1886, Président de Chambre à la Cour de Cassation.

Cette progression d'une rapidité inaccoutumée, due à la passion du travail, à la conscience du devoir et à la scrupuleuse préoccupation de justice de M. Lœw, ne manqua pas de provoquer certaines protestations de la part de ceux qui s'estimaient lésés par un avancement aussi peu en usage dans les évolutions de la magistrature.

La première affaire célèbre où fût engagé M. Lœw et où il figura au premier plan comme Procureur de la République fut la faillite de l'Union Générale en 1882.

Cette affaire, oubliée aujourd'hui, provoqua à l'époque un soulèvement de passions et une campagne de presse d'une violence extrême. On cherchait par tous les moyens, sinon à étouffer le scandale, du moins à soustraire aux rigueurs de la loi ceux qui avaient été les

organisateurs de cette vaste escroquerie et qui, grâce à leur situation sociale, mettaient tout en œuvre pour paralyser l'action de la justice. Le Président Lœw considéra cette catastrophe financière comme un événement qui ne se distinguait des situations similaires que par l'importance des capitaux engagés, l'étendue du désastre et le nombre des victimes. Il lui appliqua la loi commune. Un impérieux devoir de justice le força à prendre contre les chefs de l'Union Générale des mesures de rigueur qui reçurent de toutes les juridictions judiciaires, ainsi que du Parlement, l'approbation la plus complète.

Devenu Procureur Général le 13 avril 1883, il fut, dans ces hautes et délicates fonctions, ce qu'il avait été comme Procureur de la République. Le 11 mai 1886, le Procureur Lœw était appelé aux fonctions de Président de la Chambre criminelle à la Cour de Cassation. Il avait alors cinquante-huit ans et comptait trente-quatre ans de services. Il occupa ce poste pendant dix-sept ans; c'est dire qu'il n'y a pas une affaire criminelle à laquelle il n'ait attaché son nom.

C'est vers la fin de cette belle carrière judiciaire que se place l'événement capital, l'affaire retentissante où les qualités et les vertus de l'éminent magistrat eurent à passer au creuset de l'épreuve. Ceux qui n'ont pas vécu à l'époque de l'affaire Dreyfus ne peuvent pas se faire une idée du déchainement de passions, de la fureur de polémiques, des luttes insensées qui secouèrent la France lors de ce procès et surtout, quand à la suite de révélations troublantes, sa revision fut demandée. Lorsque, dans des conditions critiques entre toutes, la chambre criminelle de la cour de cassation fut désignée pour faire une enquête sur cette affaire qui, à ce moment déjà divisait le pays et mettait la discorde dans les familles, le Président Lœw comprit les difficultés de cette terrible tâche et les épreuves qu'elle lui imposerait. Président de la chambre en question, il fut naturellement un des

magistrats les plus violemment attaqués. Il faut avoir vécu avec lui l'hiver de 1898 à 1899 pour se rendre compte jusqu'où peut aller le fanatisme, la folie et la bêtise humaines. Il faut l'avoir vu, en ouvrant son volumineux courrier du matin, nous tendre avec un triste sourire les lettres de menaces qui lui arrivaient tous les jours, menaces souvent ignobles lui prédisant une mort violente à brève échéance s'il persistait dans son attitude.

La trahison de certains collègues, les défaillances d'amis qu'il croyait sûrs, blessaient profondément son cœur sensible et bon mais ne faisaient dévier en rien la ligne de conduite qu'il s'était tracée.

Les membres de la chambre criminelle jugèrent, impassibles sur leurs sièges, comme ces sénateurs romains dont nous parle l'histoire ; ils se turent, ils ne se défendirent pas, ne se firent même pas défendre, attendant tout du temps, du triomphe de la vérité et de la justice. L'impopularité du jour est souvent la gloire du lendemain. Ils surent être impopulaires et ils écrivirent ainsi une des pages qui font le plus grand honneur à la magistrature française. Indifférents aux outrages, méprisant les trahisons, pardonnant les défaillances, ils poursuivirent leur enquête comme si l'atmosphère la plus sereine régnait autour d'eux. Il restait une suprême épreuve pour la chambre criminelle, la plus amère de toutes ; elle ne lui fut pas épargnée. L'enquête consciencieuse, poursuivie avec patience et impartialité, semblait devoir fatalement aboutir à la revision du procès du capitaine Dreyfus. Il s'agissait pour les adversaires de la revision, d'éviter à tout prix cette éventualité qui mettrait en péril l'honneur et la situation de certains grands chefs compromis. Un déchaînement inouï, une tourmente passionnée furent créés pour atteindre ce but. Ce ne fut pas en vain. Dans une heure d'inconcevable affolement, le Parlement vota la loi de dessaisissement, infligeant ainsi à la chambre criminelle un sanglant outrage.

Le Président Lœw fut profondément affecté de cette insulte faite à la dignité de la magistrature et souffrit cruellement de cette iniquité. Justice devait lui être rendue peu après, au moment où, toutes les chambres réunies, par un vote unanime rendaient hommage à la manière équitable et impartiale dont la chambre criminelle avait mené l'enquête qui lui avait été confiée. Il paraît inutile de poursuivre ici l'historique de ce célèbre procès qui bouleversa si profondément la France et dont les perturbations se prolongèrent longtemps encore. La réhabilitation du capitaine Dreyfus, injustement condamné, fut le digne couronnement des travaux de la chambre criminelle poursuivis dans d'aussi dramatiques circonstances. Cette affaire marque le point culminant de la carrière du Président Lœw. Il y a gravi un douloureux calvaire qu'il appelait « *ses cent jours* ». En butte aux injures et aux insinuations perfides d'une presse hostile, il a vu des amitiés qu'il croyait fidèles se détourner de lui, il a constaté au sein de la chambre criminelle qu'il présidait, des défaillances dont il a beaucoup souffert mais l'issue de ces longs et douloureux débats a été la consécration de son sentiment de la justice, de son mépris de l'opinion publique et du danger quand il s'agissait de défendre une cause qu'il savait juste.

La conscience, le courage et la fermeté avec lesquels il a poursuivi la route semée d'obstacles et d'embûches, ont fait triompher la Justice dont il a sauvé l'honneur dans ces mémorables circonstances.

Aussi le gouvernement de la République, lorsque l'heure de la retraite vint à sonner pour lui, nomma-t-il M. Lœw, Premier Président honoraire et grand-officier de la Légion d'honneur.

Le 9 Mai 1903, M. Lœw, dans une allocution émue, faisait ses adieux aux magistrats de la chambre criminelle. Il terminait ainsi :

Pardonnez-moi, Messieurs, de m'être étendu sur ces souvenirs, mais c'est la dernière fois que je puis vous en entretenir et je ne vous aurais pas ouvert tout mon cœur si je m'étais borné aux paroles de circonstance que comportent ordinairement de tels adieux. Les épreuves, dit-on, unissent plus que les succès ; nous avons trop vécu, travaillé, souffert ensemble pour que notre séparation ne m'apparaisse pas comme un déchirement.

Menacés par le torrent de boue que l'on déversait sur nous, nous avons dû nous raidir dans notre solidarité pour ne pas être submergés. L'union a fait notre force, mais cette union est aujourd'hui aussi ma faiblesse, car elle me rend doublement pénible la rupture. Dans la retraite où je vais m'en-sevelir, jusqu'au moment où j'irai là-bas faire de la poussière française qui y fécondera de nouveaux dévouements à la France, je garderai pieusement la mémoire reconnaissante de ce que vous avez été pour moi, de votre confiance, de votre amitié, du soutien que j'ai trouvé près de vous contre les défaillances, des encouragements que vous m'avez prodigués dans le devoir.

L'année précédente, la chambre criminelle, à l'occasion du cinquantenaire de l'entrée de M. Lœw dans la magistrature lui avait fait hommage d'un magnifique bronze symbolique « Ad Lumen ». Selon les paroles de M. Lœw, il a vu dans cette manifestation de respectueuse affection « une compensation aux tristesses d'une carrière dont les épreuves ont assombri les succès ».

Le Président Lœw avait une conception du devoir poussée à l'extrême. Pour ne pas être troublé par les attaques auxquelles il était en butte, au cours de l'affaire Dreyfus, il avait pris le parti de ne plus lire les journaux, mais alors il devinait, au redoublement de déférence

dont l'entouraient ses collègues, qu'il avait dû être l'objet, ce jour-là, d'une attaque nouvelle.

En voulant lui faire oublier, les membres de la chambre criminelle lui révélaient ce qui se passait.

Il disait souvent que « la calomnie est le risque professionnel du magistrat » mais il était parfois difficile de se résigner.

Le Gouvernement et les collègues de M. Lœw s'unirent donc pour qu'il quittât la Cour de Cassation dans une sorte d'apothéose et les témoignages touchants qui lui furent prodigués à cette occasion étaient bien faits pour adoucir le souvenir des heures d'épreuves qui lui avaient été imposées.

Le Président Lœw rentré dans la vie privée, s'occupa à coordonner les nombreux documents rassemblés au cours de sa longue carrière. Il laisse après lui deux ouvrages particulièrement intéressants : L'affaire de l'Union Générale et La loi de dessaisissement, par un dessaisi. Il avait l'habitude, chaque année, d'aller passer l'été avec ses enfants et ses amis. La guerre l'y surprit au mois d'août 1914 ; il se retira en Suisse.

Sa santé déjà fort compromise, ne lui permettait plus de voyager ; il dut, à son grand regret, renoncer à rentrer chez lui, à Paris. Installé à Bâle, tout près de la frontière, il entendait gronder le canon et suivait avec angoisse les péripéties de la tourmente. Son dernier désir était d'entendre le clairon français sonner le retour de l'Alsace à la mère patrie. Ce vœu qui ne fut pas exaucé de son vivant reçut une satisfaction posthume lorsque ses cendres furent transportées en Alsace à la fin de la guerre.

Le Président Lœw s'éteignit à Bâle le 23 Avril 1917, âgé de 89 ans.

Sur sa tombe, le pasteur Tissot prononça une allocution d'une grande élévation qu'il termina en disant :

« Nous conservons pieusement ici, la dépouille mortelle du grand magistrat que fut le Président Lœw, comme un dépôt sacré, jusqu'au moment où elle pourra être rendue à sa patrie, l'Alsace française pour y dormir son dernier sommeil ».

Il fallait une certaine dose de courage pour prononcer publiquement ces paroles à l'époque troublée où elles furent dites. Trois ans plus tard, le transfert eut lieu et le cercueil du Président Lœw put être déposé au cimetière de Mulhouse, dans le caveau de famille. Le même pasteur, M. Tissot, chargé du service funèbre, fit allusion au vœu qu'il avait formulé et par une coïncidence émouvante, au moment où l'on rendait les derniers devoirs au patriote dont les cendres venaient reposer dans sa terre natale, la sonnerie « aux champs » éclatait à l'école de clairons installée non loin du cimetière. C'était l'ultime hommage rendu mystérieusement par la France au bon serviteur qui lui avait été fidèle jusqu'à la mort.

Pour terminer cette biographie, nous reproduisons un article paru dans l'Express de Mulhouse, le 20 avril 1903, à l'occasion de la retraite de M. Lœw. L'article en question est de M. Ernest Meininger qui dirigeait à l'époque le journal l'Express.

« La nomination de M. Lœw au sommet de la magistrature française est un honneur pour l'Alsace dont le titulaire est un des enfants les plus éminents, et pour Mulhouse, où il a exercé avant la guerre les fonctions de Président du Tribunal de première instance. Elle est une juste récompense pour le noble caractère du patriote qui a refusé les offres les plus brillantes pour rester fidèle à ses convictions, c'est à dire pour rester Français après 1870 et un dédommagement des attaques dont il a été l'objet pendant la campagne de la revision de l'affaire Dreyfus. Impassible devant l'insulte, la tête

haute, le magistrat intègre a tout bravé pour accomplir son devoir. On sait comment il l'a rempli jusqu'au bout. La dignité à laquelle vient d'être élevé M. Lœw est le couronnement d'une belle carrière. Nous joignons nos félicitations à celles que l'honorable Premier Président a reçues de toutes parts ».

Pour mettre le point final, nous citerons la maxime que le Président Lœw nous répétait bien souvent et qui fut le guide constant de sa vie : « Quand on ne fait que son devoir, on ne fait pas *tout* son devoir ».

Voici, maintenant, les « Dernières Pensées » du Président Lœw, écrites de sa main en Décembre 1901, deux ans après l'affaire Dreyfus, à l'époque où sa santé, très ébranlée par un travail excessif et des émotions prolongées donnaient de sérieuses inquiétudes à son entourage et où il prévoyait une fin prochaine :

« Je meurs, écrit-il, dans la religion protestante, dans laquelle j'ai été baptisé, élevé, confirmé et à laquelle depuis près de 250 ans, seule époque à laquelle j'ai pu remonter, tous les miens ont toujours appartenu, sans aucun mélange d'une autre confession.

Je meurs dans le souvenir vivant et le regret amer de ma chère Alsace, que je n'eusse jamais quittée sans les douloureux événements qui l'ont arrachée à la France.

Je meurs avec au cœur l'amour profond de la France, inséparable de celui que je porte à ma chère petite patrie, les unissant toutes deux dans le même culte, dans les mêmes vœux, dans les mêmes espérances, ne voulant pas, ne pouvant pas les comprendre l'une sans l'autre et leur réunion m'apparaissant au moment de la mort comme la plus consolante des visions. Et c'est parce que je les aime toutes deux que j'aime l'armée qui réalisera cette vision. Elle est pour moi la grande libératrice, la grande vengeresse, la grande rédemptrice. Depuis trente ans, j'espère en elle ; enfant de ce patriotique Strasbourg dont l'âme est si française, je n'ai pour elle que des sentiments de confiance et d'admiration et nul n'aurait poussé avec plus d'enthousiasme ce cri de « Vive l'armée » s'il n'était devenu pour tant d'hommes de parti, un cri de haine et de discorde.

Je meurs pouvant, après cinquante années de magistrature, me rendre ce témoignage de n'avoir

jamais exercé mes fonctions que pour l'accomplissement du devoir et le triomphe de la Justice. Dans la voie douloureuse où, malgré moi les événements d'il y a deux ans m'ont engagé, et que je ne pouvais désertier sans lâcheté, je n'ai pas poursuivi d'autre but et c'est le front haut et la conscience tranquille que je suis demeuré à la tâche malgré des outrages et des calomnies sans exemple dans l'histoire.

Et j'emporte dans la tombe cette joie patriotique d'avoir vu la chambre criminelle sauver, par sa persévérance l'honneur de la Justice française et la Cour de Cassation toute entière proclamer par son arrêt que ce n'était pas un officier de son Etat-Major qui avait trahi l'Armée et que ce n'était pas un enfant de l'Alsace qui avait trahi la France. L'histoire dira qu'elles ont bien mérité de la patrie.

Je serai accompagné des couleurs françaises là-bas où je dormirai. J'ai pu lors de la guerre, sauver de toute profanation allemande le drapeau du Tribunal de Mulhouse et depuis je l'ai pieusement conservé ; il me servira de linceul et nous irons ensemble faire sur cette terre d'Alsace de la poussière française qui peut-être y fécondera un jour, de nouveaux dévouements.

Je pardonne à tous ceux qui, dans l'affreuse crise que nous venons de traverser, m'ont si injustement outragé ou abandonné, mais n'ont fait ou voulu du mal qu'à moi.

Quant à ceux qui, poussés par des haines ou des convoitises de parti, ou s'y associant par faiblesse, ont eu le triste courage d'engager l'Armée dans leur lutte contre la Justice, de l'exaspérer et de l'affoler par leurs mensonges, quant à ceux qui plus coupables encore, après avoir vainement tenté de peser sur la chambre criminelle, ont compromis et deshonoré la

Justice même, en provoquant et en arrachant au Parlement une mesure sans précédent dans l'histoire des peuples civilisés, c'est à leur conscience, à la France revenue à elle-même, à leur pardonner si elles le peuvent.

Signé : Louis Lœw

En classant les liasses de correspondance du Président Lœw, j'ai trouvé deux dossiers mis à part. L'un d'eux porte la suscription : « Affaire Dreyfus-Injures » l'autre : « Lettres et cartes d'encouragement ». Je les ai lus d'un bout à l'autre et si le premier m'a écœuré, révoltant en moi tous les sentiments de justice et de conscience par les calomnies abominables, les outrages immondes et les menaces sauvages qu'il renferme, l'autre m'a vivement ému par les protestations nobles, enthousiastes, parfois touchantes adressées au Magistrat en butte aux plus terribles agressions.

Je craindrais de salir ma plume en remuant la fange dont se compose le premier de ces dossiers mais, par contre, je crois utile de transcrire quelques-unes des lettres du second qui, mieux que l'historique de l'affaire Dreyfus permettent d'apprécier à quel paroxysme de passion et de violence était arrivé la campagne déchainée contre la chambre criminelle.

Paris, 20 décembre 1898.

Monsieur le Président,

Je viens de lire le compte-rendu des débats d'hier. Indigné des procédés odieux qu'autorise, paraît-il, le régime parlementaire tel que l'ont fait une presse sans pudeur et une chambre sans autorité, je vous adresse l'expression la plus cordiale de mes sentiments de profonde déférence et de très respectueuse sympathie.

E. Duboin

avocat général à la Cour de Cassation

Paris, 20 décembre 1898.

Courage, mon cher Président ! les outrages et les lâchetés vous grandissent ! Vous portez dans les plis de votre robe rouge le salut de ce grand pays trahi par ceux qui devraient lui assurer la lumière et la vérité.

« Heureux ceux qui sont persécutés pour la justice ».

Bien cordialement à vous au milieu de toutes vos angoisses.

E. Fontaine

Poitiers, le 15 Novembre 1898.

Oh ! merci, merci.

Si vous saviez dans quelle affreuse angoisse ont vécu ceux qui ont un cœur juste, depuis l'horrible réponse de Dupuy à Reinach ! A combien d'esprits a dû venir la pensée de s'adresser à vous, pour vous supplier, pour que vous jugiez ce qu'il était possible de faire en faveur de ce malheureux.

Nous disions qu'il n'y avait plus de pitié, plus de justice, puisqu'au seuil de la liberté, si près de l'arrêt qui va peut-être le rappeler en France pour être jugé comme il l'implore, Dreyfus allait peut-être mourir. Et que ceux qui pouvaient, qui devaient ordonner, lui refusaient l'espérance par lâcheté, par faiblesse. Mais vous avez voulu. Et un rayon de bonté illumine sa misère. Oh ! vous êtes la Justice ! ce qu'il y a de meilleur, de plus grand, de sacré aux yeux de notre âme : Vous êtes la Justice de notre pays. Voilà si longtemps qu'on l'implore, si longtemps quelle était cachée. Il a fallu votre présence pour la faire apparaître. Grâce à vous notre France ne sera pas criminelle. Elle se relèvera un jour, belle comme elle l'a été, toujours grande, grâce à quelques hommes, à vous Monsieur le Président Lœw, au conseiller Bard, au conseiller Manau, à d'autres qui seront un jour des héros. Et bien ! soyez bénis, et vous qui avez été si bon, soyez béni encore dans ceux que vous aimez. Emportez le long de votre vie l'estime et la vénération des hommes qui ont au cœur l'amour de la Justice, ce

grand amour, cette suprême religion de ceux qui n'en ont plus. Nous garderons votre souvenir et la mémoire de votre nom tant qu'il y aura une parcelle de vie en nous. Merci, merci ; encore une fois.

J. Lucas

Paris 20 décembre 1898.

Monsieur le Président,

Cette démarche vous paraîtra peut-être singulière, mais je ne peux m'empêcher de vous écrire.

Nous sommes à un moment très grave de notre histoire.

Beaucoup de patriotes comme moi se demandent où est la France, la cherchent et ne la trouvent plus. La chambre criminelle de la Cour de Cassation est notre unique espérance. Elle nous apparaît comme le bateau de sauvetage, et nous la suivons de nos regards inquiets parmi les vagues furieuses. Le drapeau de la France, c'est bien vous qui le portez !

Oh ! je sais bien que vous ne cherchez et ne voulez que la justice et que votre honneur et votre récompense sera de faire justice. Mais je sais bien aussi qu'après que ce cauchemar aura été dissipé, quand la France se retrouvera, elle reconnaîtra qu'elle doit le salut à sa haute magistrature. Déjà nous sommes beaucoup, Monsieur le Président, qui mettons en vous notre foi et notre espérance et qui opposons aux injures ignobles dont vous êtes l'objet, vos collègues et vous, notre gratitude, notre dévouement et notre admiration.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président, votre très respectueux serviteur.

E. Lavisse

Paris 22 janvier 1899.

Monsieur le Président,

Je suis chargé par un groupe d'amis et d'amies, et je m'acquitte de ce mandat avec un plaisir sérieux et profond, de vous exprimer les vives sympathies et l'admiration qu'ils ressentent pour votre personne et votre caractère en présence des débats aussi épineux que longs que vous dirigez avec tant d'autorité, de calme et de courage. Les accusations les plus absurdes, les avanies les plus outrageantes sont lancées quotidiennement contre vous. Avec la dignité du magistrat n'écoutant que son devoir professionnel et sa conscience, dédaignant ces clameurs forcenées, vous continuez votre œuvre de lumière sans vous laisser émouvoir ni par l'injure, ni par la calomnie. Vous donnez ainsi à notre pays qui en a si grand besoin, l'exemple de la véritable force d'âme et de la virile possession de soi-même. C'est réconfortant, apaisant et à votre mérite comme magistrat, vous joignez la plus belle des vertus civiques.

Ceux dont je suis l'organe ont une idée très arrêtée sur l'objet qui fait le fond du débat dont la chambre que vous présidez est saisie. Pourtant ce n'est pas du tout l'espoir que l'arrêt à intervenir leur donnera raison qui dicte la démarche que j'ai pour mission d'accomplir auprès de vous. Quel que soit cet arrêt, nous nous inclinons avec respect devant une décision précédée d'une enquête aussi sérieuse, aussi approfondie et aussi impartiale.

Je croirais même vous faire injure si je me permettais en vous écrivant ces lignes, la moindre prévision du résultat auquel la chambre criminelle aboutira. Mais indignés des abominables soupçons, des reproches infamants par lesquels ceux qui ne vous connaissent pas se flattent sans doute d'ébran-

ler votre fermeté, nous tenons à vous dire que vous comptez dans notre monde des esprits qui savent apprécier ce qu'il y a de majestueux et d'instructif dans la manière dont vous vous acquittez de votre grande mission. Nous étendons la même appréciation à la chambre entière que vous présidez. Vous continuez les nobles traditions des Achille de Harlay et des d'Aguesseau et tous les amis de la justice sont avec vous.

Voilà, Monsieur le Président, ce que j'étais chargé de vous dire. Souffrez que cet hommage absolument désintéressé vous soit rendu et puisse-t-il compenser pour sa très modeste part les injustices d'une partie de l'opinion qui n'ébranlera pas votre courage mais qui ont pu vous attrister.

C'est comme interprète de ces sentiments, que je partage entièrement, que je vous prie d'agréer le tribut de mes respects et de ma plus haute considération.

A. Réville. Professeur au Collège de France.

Rambouillet 10 février 1899.

Monsieur le Président,

Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous; mais après avoir lu, hier au soir, avec la plus grande attention le supplément au journal « Le Temps » qui contient l'enquête du Premier Président Mazeau, je vous prie très instamment de recevoir l'expression de ma plus respectueuse sympathie. Vous êtes odieusement et stupidement calomnié par de vils délateurs alors que vous n'avez rien fait que pour le Droit et la Justice. Vous en éprouvez sans doute une grande douleur, mais vous savez que la douleur est la récompense ordinaire de ceux qui font leur devoir j'usqu'au bout. Je voudrais que mon faible témoignage put vous apporter quelque adoucissement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de toute mon estime et de tout mon respect.

J. Le Roy. Président du Tribunal civil
de Rambouillet

Herblay (S. et Oise), 23 février 1899.

Monsieur le Président,

Après les abominables calomnies dont vous êtes accablé depuis quelques mois, il ne vous sera peut-être pas désagréable de recevoir un sincère témoignage de sympathie de la part d'un vieux, très vieux compatriote.

A en juger par votre portrait publié dans l'Illustration, j'ai dû vous avoir connu à la pension Goguel de Strasbourg vers 1838 où, quoiqu'à peine âgé de 13 ans, je suivais le cours des aspirants-bacheliers avec Billing, Murphy, Rothan etc.

Entré dans le corps d'Etat Major à dix neuf ans, en 1844, j'ai quitté le service en 1860, au moment où je passais chef d'escadron et officier de la légion d'honneur, par dégoût d'un métier qui me paraissait absurde du moment qu'il m'obligeait à faire la guerre d'Orient à laquelle je n'ai jamais rien compris et celle d'Italie que j'ai toujours blâmée. Le plus curieux, c'est que l'empereur m'a demandé en 1868 de prendre la direction du journal militaire de son cabinet et que, dans cette situation, je lui ai annoncé, en mars 1870, une défaite certaine en cas de guerre avec la Prusse.

Tout au début de l'affaire Dreyfus, j'ai déploré avec la plupart de mes camarades de l'ancien corps d'Etat-Major la légèreté avec laquelle M. de Boisdeffre avait engagé les poursuites ; puis je ne m'en suis plus occupé jusqu'au jour du suicide du L^t Colonel Henry, ce sous-officier illettré égaré dans un état-major dont l'accès lui était interdit par les ré-

gements. A quoi bon créer des officiers brevetés si le service des renseignements reste confié à des Henry et à des Esterhazy; car le service ne peut être bien dirigé que par des officiers à la fois instruits, bien élevés et d'un esprit délié.

J'ai vu, avec la plus vive satisfaction, la chambre criminelle réagir contre l'action dissolvante de quelques généraux incapables ou entêtés qui, se voyant engagés dans une mauvaise voie, ont fait appel aux plus détestables passions pour se tirer d'un mauvais pas.

Telle est mon opinion arrêtée au lendemain du légendaire suicide, opinion que je vous exprime après la clôture de l'instruction ne voulant, sous aucun prétexte, avoir l'air d'exercer une influence.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression des sentiments de sympathie d'un vieux Strasbourgeois.

A. Wachter

Monsieur le Président,

Voulez-vous permettre à un ancien avoué du Tribunal de la Seine qui a eu plus d'une fois l'occasion d'apprécier votre caractère autant que votre science juridique de vous exprimer les sentiments douloureux que lui font ressentir les attaques odieuses dont vous êtes l'objet. Si modeste que soit ce témoignage, je l'estime d'autant plus nécessaire que je sais quels ennemis vous avez dans le barreau et aussi dans le corps des avoués à la Cour d'Appel. Ceux que je connais parmi ces adversaires sont à mes yeux plus inconscients que coupables mais ils n'en accomplissent pas moins leur œuvre néfaste en se faisant collaborateurs de celui que ma plume se refuse à nommer et qui ne mérite pas d'autre qua-

lification que celle de délateur de bas étage, si haut qu'il soit descendu.*

Pour vous donner la portée de mon sentiment, je n'ajouterai qu'un mot : je ne suis pas plus Dreyfusard qu'Antidreyfusard, j'ai la passion folle de la justice, voilà tout et le plus profond respect pour ceux qui la rendent.

Avant le faux Henry, j'avais la même foi aveugle pour le Conseil de guerre que je l'ai aujourd'hui pour ces Messieurs de la Chambre criminelle et quelque soit votre arrêt, je m'inclinerai devant lui.

Veillez agréer....

A. Rousseau. Maire de Méoy (Eure)

Ségalas par Baigs (Basses-Pyrénées) 9 février 1899.

Monsieur,

Veillez me permettre, bien que n'étant point connu de vous, de vous envoyer le témoignage ému de mon respect pour vous et pour les courageux et dignes magistrats que vous présidez. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de vous plaindre des outrages, de l'extraordinaire déchainement de haine, des perfides manœuvres par lesquels on tente vainement de vous accabler. J'imagine que vous avez la claire conscience que cette persécution conserve précisément la grandeur historique de votre rôle : qui est de représenter à cette heure tragique, la conscience de la patrie. Sous l'effroyable tempête, vous maintenez la justice, la souveraineté de la loi. Vous sauvez devant le monde et devant l'histoire, l'honneur de la France. Et si la France doit sortir du péril, c'est vous qui l'aurez sauvée.

Patriote et républicain, je vous remercie.

Croyez, Monsieur, que je suis loin d'être seul à

* Quesnay de Beaurepaire.

penser et à sentir ainsi. Sous l'apparente inertie du pays et particulièrement du peuple rural, au sein duquel je vis, persiste un imperturbable fond de raison et de caractère moral; et c'est assez pour assurer votre triomphe. Le nombre des ignorants, ou des trompés, diminue chaque jour; et toute personne informée est par cela même pénétrée pour les juges de la Chambre criminelle d'un sentiment de respectueuse sympathie et tourne vers eux son attente.

« La vérité est grande et prévaudra ». Heureux êtes-vous, de vous trouver ses interprètes et ses défenseurs à l'une des heures les plus critiques de notre histoire. Elle vaincra par vous et vous par elle.

Je vous prie, Monsieur, de recevoir pour vous-même et pour vos héroïques collègues, l'assurance de mes sentiments de respect et de reconnaissance.

D^r J. Elie Pécaut

Caluire ce 2 février 1899.

Monsieur le Président,

Lorsque, il y a quelques semaines, à côté du cercueil d'un de vos collègues, sous la pression de l'angoisse qui étreignait votre cœur, vous étiez tenté d'envier le repos de ceux qui s'en vont, vous ne pensiez qu'aux difficultés de la tâche qui vous est imposée, si grosse de conséquences, si lourde de responsabilités. Certes, vous ne deviez pas ignorer, alors déjà, que la conscience même que vous apportiez à votre œuvre de magistrat intègre, vous vaudrait les plus odieux outrages; aussi vous apprêtiez-vous, sans doute, à lui opposer un front serein. Tout au plus avez-vous dû être surpris douloureusement, de les voir se produire, et avec une répression bénigne, en plein Parlement. Mais

ce que très certainement vous n'auriez jamais pu prévoir, c'est tout ce dont nous sommes actuellement les témoins ; la délation, l'enquête vaine ; la nouvelle enquête, aboutissant enfin à ce singulier résultat ; d'une part, la constatation officielle qu'aucune atteinte n'est portée à l'honorabilité de votre caractère ou de celui de vos collègues ; d'autre part, cette monstruosité juridique, le dépôt par le gouvernement, d'un projet de loi qui enlève à la Chambre que vous présidez, au cours même du procès, l'affaire dont elle est saisie.

Les bonnes paroles ont peu de poids quand elles sont démenties par les actes ; ce sont les actes que le peuple comprend et retient.

En dépit de toutes les explications, on vous disqualifie devant l'opinion. Eh bien, vous le savez déjà, Monsieur le Président, mais il faut pourtant vous le dire à vous-même, il y a une partie de l'opinion qui — quel que soit le sort de la loi examinée en ce moment par la Commission de la Chambre des députés — n'accepte pas cette sentence et cette défaveur. Et si je tiens tant à vous le dire et même, si possible, à vous le dire publiquement (j'envoie à cet effet une lettre au Siècle) ce n'est pas seulement afin que l'hommage de la profonde tristesse et de la sympathie respectueuse de bon nombre de vos concitoyens puisse — même par la plume d'un des moindres — vous apporter peut-être quelque réconfort dans vos amertumes présentes ; c'est aussi parceque je me sens saisi, par instants, d'une terreur secrète, peut-être bien peu justifiée. Mais enfin il se pourrait qu'elle le fut ou le devint davantage un jour ou l'autre. Après tout, s'il arrivait que, enfin lassés, révoltés par les suspicions dont vous êtes les objets, écœurés par de tels attentats contre le droit, vous songiez à laisser la place à d'autres,

qui pourrait en être surpris ? Est-il absolument invraisemblable que quelques-uns aient prévu cette lassitude et en attendent impatiemment l'effet ? Eh bien, non ; vous ne leur donnerez pas cette satisfaction.

Il est telle situation où, en présence d'un affront immérité, vous n'auriez à prendre conseil que de votre cœur. Mais il y a d'autres intérêts en jeu que ceux mêmes de votre dignité personnelle ; il y a les intérêts de la justice dans notre pays ; il y a donc les destinées de la patrie puisque un peuple est perdu s'il se plie au sacrifice de la justice. Ah ! la patrie menacée, la patrie française, on peut parler d'elle sans se rallier aux Lignes qui, en prétendant la monopoliser, en compromettent le nom sacré. Pour la défendre, nous avons compté sur vous. Nous avons retrouvé confiance au milieu de notre détresse, lorsque nous avons appris que « l'affaire » était remise entre vos mains loyales, parce que nous savions qu'en face de toutes les passions déchainées (et aujourd'hui déchainées contre vous-même) vous ne vouliez, comme nous ne voulons, qu'une seule chose, la lumière et la vérité.

Qu'aucun dégoût et aucune fatigue, de votre part, ne puisse contribuer à retarder le moment, si impatiemment attendu, si ardemment souhaité, où cette lumière éclatera à tous les yeux. Quoiqu'il puisse vous en coûter et même si l'on en vient à amoindrir votre rôle, restez, je vous en supplie, vous et vos collègues, à votre poste !

Je suis bien téméraire, Monsieur le Président, de vous écrire ainsi, sans avoir l'honneur d'être connu de vous. Veuillez excuser mon indiscrétion et agréer, je vous prie, l'hommage de ma plus respectueuse considération.

Léopold Monod

Monsieur le Président,

En temps ordinaire, c'est presque faire injure à un juge que de le féliciter d'accomplir son devoir ; à notre époque où l'outrage et la calomnie se donnent libre carrière contre les magistrats les plus respectables et les plus vaillants, tous les concitoyens doivent soutenir ces magistrats, louer leur courage et leur indépendance et les fortifier ainsi dans l'exécution de leur tâche si difficile et si pénible. Vous devez recevoir chaque jour des lettres comme la mienne ; celle-ci emprunte un intérêt spécial de ce qu'elle émane d'un catholique et réactionnaire impénitent, qui déplore de voir ses corréligionnaires tourner le dos à la justice et à la vérité. Donc, honneur à vous Monsieur le Président et à vos intrépides collègues ; demeurez au siège où vous acclament les impartiaux et les justes.

Veillez agréer l'hommage de ma très haute considération.

C^{te} de Larmanda

Vice-Président de la Société des gens de lettres

Paris 30 janvier 1899.

Mon cher Président,

Je sors de la Chambre humilié et indigné. Un garde des sceaux qui propose pareille iniquité trahit cette magistrature qu'il est chargé de faire respecter. Lincoln disait qu'on ne change pas d'attelage quand on traverse un gué ; à plus forte raison on ne jette pas le soupçon sur des juges quand ils poursuivent la vérité en dépit de toutes les menaces. Vous gravissez votre Calvaire, mais ce n'est pas le vôtre proprement. C'est celui de la France de 89, à la veille d'être ensevelie dans un affaissement moral irrémédiable au murmure des litanies perfides. Il

vaut la peine de souffrir pour épargner cette calamité à cette grande personne morale qui s'appelle la France. Fortifiez-vous dans l'immortelle parole de Luther à Worms devant la pourpre de l'empereur et du pape : « Je ne puis autrement, que Dieu me soit en aide ». Avec de pareilles armes la défaite se change en victoire.

De tout cœur à vous et en pleine communion de conscience.

E. Fontaine

Lettres reçues après l'arrêt ordonnant la revision du procès du Capitaine Dreyfus :

Chateau de Carroz, par
La Roche-sur-Foron (H^e-Savoie).

4 juin 1899.

Monsieur le Président,

La justice et la vérité l'emportent enfin. L'opinion publique s'est ressaisie et reconnaitra bientôt, elle reconnaît déjà tout ce que vous avez montré de grandeur de caractère, de dignité, d'abnégation, de fermeté civique dans la plus douloureuse des épreuves que pouvait subir une âme de magistrat. J'étais avec vous au cours de ce long calvaire. Personne plus que moi n'est heureux de vous féliciter le jour de l'éclatante réparation.

E. Duboin

Avocat Général à la Cour de Cassation.

Mon cher président,

A vous qui avez passé par de telles angoisses, et subi des attaques odieuses, pour la défense du droit

et de la justice. j'eusse voulu apporter ce témoignage de mon admiration, sans retard. J'étais et je suis encore absent de Paris, en voilà la seule cause. Et je vous prie de recevoir l'expression de ma joie profonde de cette grande victoire. Quelle justice a été rendue à votre impartialité, quel témoignage éclatant de votre élévation d'âme.

La boue des insultes retournera à l'égoût d'où elle était impudemment sortie, et notre justice française dont vous avez eu la garde restera pure et sans tâche.

Votre nom grandira dans cette effroyable épreuve et il n'est pas un Français digne de ce nom, qui ne vous garde une reconnaissance profonde d'avoir été, avec un si noble courage le serviteur du droit.

Quelle puissance souveraine que celle de la vérité et quelle gloire de ne se réclamer que d'elle et d'elle seule.

Le mensonge a été vaincu et la confusion de ses partisans est sans nom.

Après ces jours de souffrance et de lutte, du moins vous avez le privilège de n'avoir pas combattu en vain. Combien je suis fier en pensant que c'est à vous que revient l'une des plus nobles parts de cette grande victoire.

Dès mon retour à Paris je viendrai vous dire tout ce que j'ai dans le cœur de respect et d'affection pour le grand magistrat qui a eu le plus noble des courages.

Votre fidèle et dévoué

Frank Puaux

Havre, 7 juin 1899.

Je pourrais multiplier ces témoignages tous semblables par la sympathie, l'admiration et les encouragements qu'ils expriment. Il serait trop long de le faire. Une des manifestations dont le Président Lœw fut le plus touché est la carte qu'il reçut du général de Galliffet, à l'occasion du 1^{er} Janvier 1899, portant ces simples mots : « avec l'expression de son profond respect ». Or, le général de Galliffet était non seulement un des officiers généraux les plus en vue de ce temps-là, mais il était ministre de la guerre à l'époque de l'affaire Dreyfus et cet hommage venant du représentant de l'armée fut d'un grand prix pour le Président Lœw.

Au fur et à mesure que je lisais et méditais ces documents et les nombreuses notes manuscrites laissées par le Président Lœw et classés par lui avec tant de soin, le désir m'est venu de faire usage de ces matériaux remarquables pour écrire l'histoire de cette longue et belle carrière afin d'en laisser un souvenir durable à ceux qui viendront après nous.

C'est dans ce but que j'ai entrepris ce travail.

J. Jaquet-Lœw.



Imprimerie MEININGER — Mulhouse
